

Réunion de rentrée des parents

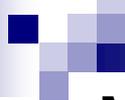
Présentation de l'Ecole

Maternelle Richard Mique



ac-versailles.fr

- Circonscription de Versailles
- **IA de Versailles**
- **ACADEMIE de Versailles**



Madame Laforet, directrice de l'école.

Je vous enverrai par mail ce compte-rendu

Pour communiquer, il y a :

- Mail de l'école

0782180w@ac-versailles.fr

- téléphone de l'**école** :

01 30 50 20 06

- Il y a aussi le cahier de correspondance.

EFFECTIFS et ORGANISATION DES CLASSES

- **Total école = 196 élèves répartis sur 8 classes:**
 - **GS 1**, 22 élèves avec Mme NICOLON
 - **GS 2**, 22 élèves avec Mme CERRINA
 - **GS 3**, 23 élèves avec Mme BEAU
 - **MS 4**, 26 élèves avec Mme MATHIEU
 - **MS 6**, 26 élèves avec Mme BRISEBARRE
 - **PS MS 7**, 24 élèves, 17PS et 7 MS avec Mme GIRAUX et Mme LUNGOBARDO
 - **PS 9**, 27 élèves avec Mme LUNGOBARDO et Mme LAFORET
 - **PS 10**, 26 élèves avec Mme DEVILLERS

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

programmes 2021 et horaires de l'école

- **Cycle I : PS, MS et GS**

- **Rappel des horaires :**

Ouverture des grilles à 8h20 jusqu'à 8H30 et à 11h30 le matin. L'après-midi, de 13H20 à 13h30 et à 16h30.

Il n'y a pas classe le mercredi.

OBLIGATION SCOLAIRE ET FREQUENTATION :

- L'accueil dans les classes à 8h20 se fait par l'enseignante et dans la cours à 13h20 par les enseignantes de service, au portail de l'école.
- A partir du moment où un enfant est entré dans l'enceinte de l'école, il ne pourra être remis à ses parents qu'aux heures de sorties légales.
- Toute absence doit être signalée, par mail 0782180w@ac-versailles.fr ou en appelant au **01 39 50 20 06** et justifiée par écrit, dans le cahier de correspondance de l'enfant.
- Le portail n'est ouvert qu'aux heures d'entrée et de sortie de la classe. En cas de retard, ce qui doit rester très exceptionnel, je devrai quitter ma classe pour vous ouvrir le portail.
- En cas de retard à 16H30, nous basculons les enfants au centre de loisirs vers 16H40. Attention, il faudra aller chercher votre enfant à J. Fleury. C'est un service municipal payant.
- A 16H30, ne restez pas dans la cours de récréation, ni pour jouer avec votre enfant, ni pour lui donner son goûter, nous devons fermer les grilles.

Fiches de renseignements élèves

- Merci de nous rendre le plus rapidement possible la fiche de renseignements remise par l'intermédiaire du cahier de correspondance. Elle nous est indispensable pour vous contacter.

Aussi, je vous rappelle l'importance de marquer les vêtements et sac de goûters (notamment chez les plus petits).

ASSURANCE

- Votre enfant doit posséder une assurance valable qui doit stipuler qu'il dispose bien d'une **responsabilité civile**.

Merci de nous transmettre une copie.

SECURITE

- Les horaires de l'école sont à respecter scrupuleusement pour des raisons de sécurité et ne pas perturber les classes. Les portes seront fermées durant le temps scolaire. A partir de lundi, la carte jaune devra être montrée à la grille avant de rentrée.
- Les objets interdits :écharpes, jouets.
- Les médicaments seront donnés uniquement avec un PAI .
- Droit à l'image et à la diffusion soumis à votre autorisation.
- La gestion des moments de crises (alerte incendie, PPMS).

Les temps de l'élève

- Le calendrier (vacances zone : C)

Sous la responsabilité de l'Education Nationale

- Les horaires de l'école (24h d'enseignement et 10 minutes avant chaque matin à 8h 20 et après-midi à 13h20)
- APC qui se rajoute à l'enseignement pour certains enfants. Dès septembre pour les MS et GS, à partir de janvier pour les PS

Sous responsabilité municipale

- Accueil du matin, cantine, accueil du soir

APC et soutien

Différents dispositifs d'aide, dans le cadre scolaire :

- Temps de la classe (24h) : groupes de besoin et aides RASED
- 1H30 d'aide pédagogique complémentaire : APC (les enfants sont choisis par les enseignantes, vous serez prévenus en amont)

Le suivi de la scolarité

- Le livret des réussites (2 fois par an, un fin janvier et un fin juin)
- Les cahiers et classeurs utilisés en classe

Vos enfants ont besoin de vous, jouez avec eux, échangez (qu'ils vous racontent leur journée), partagez, passez du temps ensemble.

Nous aussi, nous avons besoin de vous, laissez les s'habiller seuls, mettre leurs chaussures seuls, aidez les à devenir autonomes. Encouragez-les, félicitez-les, qu'ils soient fiers de leurs progrès.

Personnels non enseignant

- Agents municipaux (ATSEM, agents d'entretien et animateurs)
- Les accompagnants d'élèves en situation de handicap : AESH
- Santé scolaire : médecin scolaire et psychologue scolaire

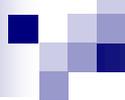
Aussi, nous accueillons M. Brolles, directeur de l'école élémentaire J. Fleury, qui passera dans les classes de GS.

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR, CANTINE:

Mme Anne-Laure VUYLSTEKE et M. Abdala BOUSSAID, coordonnateurs.

Mme Angelique FARCINE-MOUSSAOUI, responsable du site Richard Mique.

- Un service payant d'accueil est organisé par la municipalité et fonctionne au sein de l'école les jours de classe de 7h30 à 8h20 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.
- Un service de restauration, le midi, est proposé par la mairie, qui en assure les inscriptions .



Mme Angelique FARCINE-MOUSSAOUI,
responsable du site Richard Mique, souhaite vous
rappeler :

- L'inscription aux différents temps périscolaires car plusieurs familles ne sont pas inscrites et pourtant les enfants sont tous les jours présents
- Le soir et le mercredi, nous demandons également aux personnes autorisées à venir chercher un enfant de nous montrer la carte jaune de l'école
- angelique.farcine-moussaoui@versailles.fr ou au
06 14 10 93 93

COTISATION COOPERATIVE SCOLAIRE

- L'adhésion à la coopérative scolaire est volontaire et permet de financer les sorties scolaires ainsi que des projets...
- Règlement par chèque libellé à l'ordre de O.C.C.E. maternelle Richard Mique

Lien école / famille

- **Individuelle :**

La réussite de chaque élève dépend largement du dialogue établi entre l'établissement, l'enseignante et la famille, de l'implication dans l'accompagnement de sa scolarité.

- **Via les représentants au Conseil d'école :**

ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS AU CONSEIL D'ECOLE :

- Les élections auront lieu le vendredi 13 octobre 2023, uniquement par correspondance.
- Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la directrice le plus rapidement possible avant la fin septembre.

Il faut 1 représentant de parents par classe, 8 postes à pourvoir dans l'école + 8 suppléants.

Je laisse la parole aux parents représentants...

Je laisse la parole à « l'Amicale ». Puis je vous invite à venir nous rejoindre dans la classe de votre enfant...